

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte rendu – Séance du 7 décembre 2023

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 7 décembre 2023 (10h00)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 10 membres dont 8 membres présents (P) et 2 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF		X	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		R	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET			Excusé
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT		P	
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT			Excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN			X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA			X
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY			X
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC			X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère			P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne				X
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé			R	

Pouvoirs :

- Jean-Louis BUANNIC à Éric JOUSSEAUME
- L'Agence Régionale de Santé (Gaëlle LAGADEC) à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Jérôme GUILLEMOT)

Personnes invitées :

- Delphine ALEXANDRE et Arthur GEFFRAY (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture de Bretagne)
- Franck OLLIVIER (Office Français de la Biodiversité)
- Thomas PICHERAL et Tifenn NEVEU (OUESCO)

Ordre du jour :

- Élection partielle du bureau de la CLE
- Gestion quantitative de la ressource en eau :
 - Intervention de Delphine Alexandre (vice-présidente de la Région Bretagne) sur le plan Breton de résilience pour l'eau
 - Information sur le projet de réforme des SAGE faisant suite au plan d'actions gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau,
 - Examen de la feuille de route de l'Ouest-Cornouaille
- Examen de l'avenant n°1 au contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille
- Examen de l'état d'avancement des plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion
- Délibération n°0123 relative à l'élection partielle du bureau de la CLE
- Délibération n°0223 portant sur l'état d'avancement 2023 des plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- souhaite la bienvenue à M. Romain Marc'h (représentant de la chambre d'agriculture du Finistère),
- procède à l'appel des membres de la CLE et précise que l'ordre du jour ne nécessite pas l'obtention du quorum,
- fait adopter le compte rendu de la séance du 10 juillet 2023,
- présente l'ordre du jour.

ELECTION PARTIELLE DU BUREAU DE LA CLE

Éric Jousseaume rappelle que le bureau de la CLE est chargé d'assister le Président pour la préparation des dossiers et des réunions de la CLE.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le bureau est composé de 11 membres : 6 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (dont le Président et les vice-présidents), 3 membres du collège des représentants des usagers (dont un représentant du monde économique et un représentant du monde associatif) et 2 membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics d'Etat désignés par le Préfet du Finistère.

Considérant la démission de Patrick Tanguy (représentant de la chambre d'agriculture du Finistère), Éric Jousseaume propose de désigner un nouveau représentant du collège des usagers au sein du bureau et procède à l'appel des candidatures.

Il est indiqué que M. Romain Marc'h (nouveau représentant de la chambre d'agriculture et éleveur laitier de Douarnenez) est candidat. Aucun autre membre du collège des usagers ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, Éric Jousseaume indique que seul les membres du collège des usagers sont appelés à voter. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité des membres du collège des usagers, Romain Marc'h est élu membre du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

La Commission Locale de l'Eau arrête la composition du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille comme suit : Éric Jousseaume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loïc Hénaff, Gilles Sergent, Romain Marc'h, Bernard Trebern, Kevin Way, le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans la continuité des échanges de la séance du 10 juillet 2023, Éric Jousseaume rappelle qu'en Bretagne, les politiques publiques de gestion de l'eau se sont longtemps focalisées sur les enjeux de « qualité ». Il est précisé que sur nos petits bassins versants côtiers, dans un contexte de crise climatique et de renforcement des pressions de prélèvement, les enjeux de « quantité » sont de plus en plus prégnants. Cette situation nouvelle nous oblige à compléter les outils de planification de l'eau.

PRESENTATION DU PLAN BRETON DE RESILIENCE POUR L'EAU

Delphine Alexandre (vice-présidente de la Région Bretagne en charge de la santé, de l'eau et la biodiversité) :

- rappelle son attachement au fonctionnement des CLE et souligne le dynamisme de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille,
- présente le fonctionnement de l'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE) et précise que l'ambition consiste à donner un « poids politique » à l'eau.
- détaille chacun des axes du plan Breton de résilience pour l'eau ainsi que les engagements de la Région pour l'eau en lien avec les compétences qu'elle exerce,
- présente le calendrier et les perspectives de travail 2024 et invite les membres de la CLE à participer aux réflexions de l'ABE dans le cadre des différents groupes de travail,
- conclut en rappelant que l'enjeu de l'eau est crucial. La qualité et la disponibilité de l'eau déterminent notre avenir commun et nécessitent : de la cohérence dans les politiques publiques, une anticipation forte des décideurs et la mobilisation de tous.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseume confirme la nécessité d'anticipation, en particulier au niveau des documents d'urbanisme. OUESCO travaille déjà sur un certain nombre des axes du plan Breton de résilience pour l'eau et continuera à faire sa part dans les années à venir.*
2. *Jérôme Guillemont (DDTM du Finistère) demande des précisions sur l'amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau.*
3. *Virginie Hervieux demande si les réunions des groupes de travail du plan Breton de résilience peuvent être suivies en visioconférence.*
4. *Michel Burel constate que la participation des Finistériens aux réunions de l'ABE est limitée.*
5. *Philippe Stephan souligne la nécessaire solidarité entre l'amont (zone rurale de production d'eau potable) et l'aval (zone urbaine et ou touristique de consommation de l'eau) des bassins versants.*
6. *Thomas Picheral indique que le SCoT de l'Ouest-Cornouaille est en cours de révision et demande des précisions sur le calendrier de la boîte à outils visant à accompagner les acteurs de l'aménagement dans la traduction de la règle 2-5 du SRADDET (cartes des flux d'eau, méthodologies prospectives,...).*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Delphine Alexandre explique que cette acquisition de connaissance se fera à l'échelle locale dans le cadre des études HMUC portées par les CLE et à l'échelle Régionale dans le cadre d'une étude portant sur les volumes prélevés et les volumes prélevables. La Bretagne compte une multitude de petits ouvrages de prélèvement. Un des enjeux consiste à mieux évaluer les prélèvements non comptabilisés, échappant à la redevance de l'agence de l'eau.
Thomas Picheral précise que le bassin de l'Ouest-Cornouaille est équipé de 4 stations de jaugeage : Kernaria sur le Goyen, Trémillec et Pen Enez sur la rivière de Pont-l'Abbé et Ty Poes sur le ruisseau de Lanvern. Il y a un enjeu fort à mieux connaître les régimes hydrologiques des autres petits fleuves côtiers.*
3. *Delphine Alexandre explique que la participation aux réunions est possible en présentiel et en distanciel.*
4. *Delphine Alexandre indique que certains EPCI participent assidûment aux travaux de l'ABE, mais observe la faible mobilisation du Département du Finistère.*
5. *Delphine Alexandre confirme les inégalités amont/aval et défend l'idée d'une meilleure péréquation. La Région Bretagne travaille sur la réalisation d'une carte pour mieux équilibrer les dotations.*
6. *Delphine Alexandre indique que le groupe de travail « aménagement » se réunira à partir de mars 2024. La boîte à outils portant sur la traduction de la règle 2-5 SRADDET devrait être finalisée pour la fin de l'année 2024.*

PROJET DE REFORME DES SAGE

Éric Jousseume indique que la mesure n°34 du plan gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau prévoit une réforme des SAGE.

Thomas Picheral détaille le projet de décret modifiant le code de l'environnement et le code de l'urbanisme. Les principales évolutions concernent :

- la modernisation du fonctionnement des CLE,
- la création d'une procédure de révision partielle des SAGE,
- l'obligation, à l'occasion des révisions de SAGE, de définir des objectifs chiffrés de réduction de prélèvement d'eau,
- l'amélioration de l'articulation entre les SAGE et les documents d'urbanisme.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseume constate l'érosion de la participation aux réunions de la CLE et estime que les propositions de modernisation faciliteront la mobilisation des membres. Compte tenu de l'absence répétée du représentant de l'ARS, la commission locale de l'eau évoque la possibilité de saisir le Préfet pour proposer à l'OFB de siéger avec*

voix délibérative. Le directeur de l'unité départementale de l'agence régionale de l'ARS ou son représentant serait, dans ce cas, invité à siéger avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour.

2. *Virginie Hervieux s'interroge sur la notion de « zones humides prioritaires faisant l'objet d'une interdiction de destruction » en précisant que toutes les zones humides sont à protéger.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Philippe Stéphan indique que la diminution de la participation aux réunions n'est pas spécifique à la CLE et précise que la multiplication des réunions et la période de mi-mandat expliquent en partie cette situation.*
2. *Thomas Picheral explique que toutes les communes de l'Ouest-Cornouaille sont couvertes par un inventaire des zones humides. La donnée est suffisamment précise (zones humides effectives avec une résolution de 5 m) pour être intégrée dans les documents d'urbanisme. Dans le cadre de l'élaboration des PLUi, OUESCO propose d'affiner la résolution des inventaires à 1 m sur les zones U et AU.*

FEUILLE DE ROUTE « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle qu'un groupe de travail « gestion quantitative de la ressource en eau » (GTGQ) a été créé. Cette assemblée technique, située à l'interface de la CLE et du COPIL du Projet de Territoire pour l'Eau, s'est réunie pour la première fois le 24 novembre 2023.

Thomas PICHERAL présente un projet de feuille de route :

- Poursuite des actions « sans regrets » déjà mises en œuvre : renaturation de milieux aquatiques, densification du maillage bocager, sensibilisation auprès des habitants.
- 2024 : élaboration d'un tableau de bord commun avec les SAGE Odet et Sud-Cornouaille afin de suivre l'évolution de la ressource en eau et des prélèvements d'eau sur le territoire.
- 2025 : réalisation d'une pré-étude HMUC (en régie : 0.5 ETP).
- 2026 : définition du débit minimum biologique du Goyen (dans l'hypothèse du maintien de la station de pompage de Kermaria)
- 2027-2029 : si nécessaire réalisation d'une étude HMUC (régie et prestation).

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseaume indique que la réalisation de la pré-étude HMUC apportera une réelle plus-value pour la suite des travaux. Le plan de charge des agents de OUESCO ne permet cependant pas de lancer la pré-étude dès 2024.*
2. *Michel Burel s'interroge sur le coût et le financement d'une étude HMUC.*
3. *Jérôme Guillemot insiste sur la nécessité d'améliorer la connaissance pour permettre à la CLE d'objectiver la situation.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Virginie Hervieux précise que, pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Finistère ne représente pas un territoire prioritaire.*

La Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité la feuille de route « gestion quantitative de la ressource en eau » de l'Ouest-Cornouaille. Ce document pourra évoluer au cours de sa mise en œuvre.

AVENANT N°1 AU CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que le second Contrat Territorial (CT) de l'Ouest-Cornouaille, signé le 5 mai 2023, traduit l'accord intervenu entre : le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

la Région Bretagne, le Conservatoire du Littoral, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB), la Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG), le Syndicat mixte des eaux du Nord Cap-Sizun, l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques du Goyen et vise à :

- reconquérir la qualité de l'eau,
- restaurer les milieux aquatiques,
- suivre la qualité de l'eau et des milieux,
- favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les habitants.

Éric Jousseaume porte à la connaissance de la CLE la nature et le coût des opérations faisant l'objet de l'avenant :

- acquisition de 28.6 ha par le SIEG dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bromuel (210 000€).
- renforcement des actions de sensibilisation sur l'eau (grand cycle et petit cycle) sous les maîtrises d'ouvrage de la CCPBS et de la CCHPB (29 368 €).

Observations des membres de la CLE :

1. *Gilles Sergent pose la question de la gestion des terres rachetées par le SIEG. Sur le périmètre de protection de captage les plantations d'arbres se sont révélées peu efficaces pour réduire les taux de nitrates et le défaut d'entretien a contribué au salissement des terres cultivées situées en bordure.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral précise que le projet prévoit de maintenir une activité agricole compatible avec les enjeux de production d'eau potable dans le cadre de baux ruraux à clauses environnementales.*
Virginie Hervieux explique que les feuilles des arbres ne sont pas responsables des fortes concentrations en nitrates observées dans les eaux brutes du captage.
Michel Burel indique que la prise de compétence « eau potable » permettrait à la Communauté de Communes du Cap-Sizun de définir les modalités de gestion des terres situées sur les aires d'alimentation de captage de son territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS D' ACTIONS DES PROFILS DE VULNERABILITE CONCHYLICOLE

Éric Jousseaume rappelle qu'en application de la disposition 6 du SAGE Ouest-Cornouaille portant sur l'amélioration de la connaissance des altérations de la qualité des eaux des zones conchylicoles, OUESCO a réalisé les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé, du Goyen, de la baie d'Audieme, de Toul Ar Ster au cours de la période 2020-2022.

Ces études ont été validées par la CLE le 10 octobre 2022. A cette occasion, la CLE s'est engagée à suivre la mise en œuvre des plans d'actions.

GOYEN

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu souligne les investissements réalisés par le SIVOM de la baie d'Audieme sur le réseau d'assainissement collectif et félicite la mise en place d'une stratégie de mise en conformité des assainissements non collectifs (ANC) par la Communauté de Communes du Cap-Sizun.

Observations des membres de la CLE :

1. *Michel Burel s'étonne du délai de 6 mois laissé aux propriétaires d'ouvrages à risque sanitaire pour se mettre en conformité.*

BAIE D'AUDIERNE

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'améliorations suivants :

- *mettre en place une stratégie de mise en conformité des ANC à risque sanitaire,*
- *transmettre les données chiffrées des ANC.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau confirme la cohérence technique de la prise de compétence « eau pluviale » par les intercommunalités mais indique que le sujet inquiète sur le plan budgétaire.*
2. *La DDTM regrette l'absence d'harmonisation dans les référentiels des SPANC.*
3. *Michel Burel regrette l'érosion des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise aux normes des ANC.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Éric Jousseau rappelle que l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB) a manifesté son souhait de maintenir des aides ciblées sur les zones à enjeux (baignade et conchyliculture).*

ZONE DE TOUL AR STER

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollutions bactériologiques et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'amélioration suivants :

- *associer OUESCO au schéma directeur d'assainissement des eaux usées,*
- *transmettre les données chiffrées en ANC,*
- *réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé,*
- *inciter la commune de Penmarch à entretenir et à suivre la station d'épuration de Toul Ar Ster ou encourager la CCPBS à étendre le réseau d'assainissement collectif.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau propose de profiter de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour clarifier la situation et définir une solution durable.*

RIVIERE DE PONT-L'ABBE

Tifenn Neveu rappelle le diagnostic des sources de pollution bactériologique et présente l'avancement N+1 du plan d'action. Tifenn Neveu propose les axes d'amélioration suivants :

- *associer OUESCO au schéma directeur d'assainissement des eaux usées,*
- *transmettre les données chiffrées en ANC,*
- *réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé.*

Observations des membres de la CLE :

1. *Thomas Picheral insiste sur la nécessité de réaliser des contrôles de branchements également en domaine privé.*
2. *Christian Loussouam évoque le risque sanitaire généré par le stationnement des caravanes des gens du voyage.*

QUESTIONS DIVERSES

1. *Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :*

- *Implantation d'une canalisation d'eaux usées en bordure de zones humides, à Pont-Croix*
 - *Arrêté préfectoral complémentaire du 12 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 juin 2020 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de l'Ouest-Comouaille sur la période 2020-2024*
2. *En lien avec l'avis de la CLE N°022023 portant sur le PAPI complet du « Littoral Sud Finistère » Virginie Hervieux alerte sur la mise en vente d'une maison dans le secteur de Léhan à Treffiagat.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 12h15.

Fait à Tréguennec,
le 5 janvier 2024.

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Comouaille

